RÉFLEXIONS SUR LA MUSIQUE

Le Jugement musical

Des nombreux lieux communs et des idées préconçues qui encombrent le domaine de l'esthétique musicale, pour ne parler que de celle-ci, il n'en est peut-être pas de plus tenace, de plus unanimement admis que le dogme de la variabilité des goûts musicaux. Les exemples des variations et des contradictions de nos jugements musicaux sont si nombreux, si frappants et parfois si amusants, qu'on ne se lasse pas de les citer pour en tirer ensuite certaines conclusions pessimistes quant à la valeur de nos appréciations, qui apparaissent alors vides de toute signification objective et ne reflètent plus que les goûts changeants d'un individu, d'une nation, d'une époque. On aboutit ainsi à un scepticisme aimable (chacun a raison à sa manière) et à cette maxime fort commode pour les esprits paresseux: « on ne discute pas des goûts et des couleurs ».

Il n'est rien de plus facile que de relever les divergences et les oppositions des jugements musicaux prononcés au cours du siècle dernier par exemple, au sujet de tel artiste, de telle œuvre, par des personnalités dont la compétence paraissait indiscutable, et dont les enthousiasmes et les mépris nous font aujourd'hui sourire. N'est-il pas évident que nos appréciations actuelles auront le même sort et seront revisées par les générations futures? Le beau musical est donc chose essentiellement instable, simple affaire de convention, de mode, etc...

Mais quand j'entends des discours de ce genre qui obtiennent particulièrement succès aux époques critiques de la musique (comme celle que nous vivons actuellement), je ne puis m'empêcher de songer, tout d'abord que la musique n'occupe nullement une situation privilégiée à cet égard, et ensuite que les conclusions sceptiques qu'on tire de cette variabilité soi-disant exceptionnelle, ne sont obtenues qu'à la faveur d'une grossière pétition de principe.

Il arriva un jour à Anatole France d'écrire sur les révolutions du goût musical une phrase qui m'apparît comme un exemple typique de galimatias élégant, mais qui n'en

eut pas moins un grand succès car elle flattait ce scepticisme esthétique aujourd'hui si en faveur et qui passe pour une marque de sagesse. M. Pierre Lasserre a même bâti sur cette phrase (en y introduisant d'ailleurs certaines corrections), toute une philosophie du goût musical. Et je retrouve maintenant le texte en question dans l'excellente étude que mon collègue André Tessier a publiée dans le numéro d'octobre de la Revue Musicale (Sisyphe et la Musicologie). *Mais avec A. Tessier il me semble néanmoins que nous pourrions nous entendre: il commence en effet par établir que l'histoire des arts plastiques a connu des révolutions analogues à celles dont nous présente des exemples si frappants l'évolution de la musique; il montre ensuite que si cette dernière subit des crises particulièrement profondes et fréquentes, si l'existence et l'action des œuvres musicales apparaissent étrangement éphémères, cela tient surtout au fait que les tableaux, les statues sont constamment sous nos yeux, à notre disposition, tandis que pour durer, pour « être »véritablement, l'œuvre musicale doit être constamment réalisée à nouveau par l'artiste et ne revit que sous les doigts ou la baguette de l'exécutant. Il y a encore d'autres raisons, je crois (mais ce n'est pas le moyen de les examiner ici), à ce fait indéniable que l'œuvre musicale et tout l'ensemble d'émotions et d'idées qui s'y rapportent apparaissent plus intimement liés au temps et plus immédiatement soumis à son empire. Mais quoi qu'il en soit, il ne s'agit là que d'une différence quantitative et non qualitative, essentielle : Le goût musical varie peut-être plus rapidement, plus brusquement que le goût plastique ou poétique; la résurrection des œuvres musicales du passé se produit plus rarement et elle est moins complète... De ces constatations, on ne peut en tout cas tirer nulle conclusion sceptique à moins d'un véritable saut logique.*

Varier est le propre de l'homme, aussi est-il aisé de constater en élargissant le débat qu'avec l'instabilité du sentiment musical on pourrait confronter non seulement la variabilité du goût plastique, ou poétique, ou architectural au cours des siècles, mais encore l'instabilité des théories scientifiques. Je ne parle pas des systèmes philosophiques, car le jeu serait ici trop facile, mais des théories et des hypothèses de la physique et de la chimie, qui meurent et renaissent depuis cent ans surtout, avec une rapidité déconcertante: je citerai l'atomisme, par exemple, ou les théories de l'émanation.

Mais de cette instabilité nul savant digne de ce nom ne concluera à l'inexistence d'une certaine réalité physique, capable un jour d'être connue et formulée. Les théories positivistes à tendances sceptiques de Bach ou de Duhem ont une toute autre base : elles s'appuyent sur une analyse de la structure de la connaissance et nullement sur l'histoire des sciences qui est pourrait-on dire l'histoire de nos erreurs.

La situation est la même en éthique où il serait puéril de conclure du fait que chaque peuple, chaque époque possèdent leur morale propre à la négation du bien et du mal qui ne seraient que relatifs et résulteraient de l'habitude, d'associations diverses, de conventions, etc... (le relativisme moral est établi sur l'analyse logique du jugement).

Ce sont évidemment des vérités premières sur lesquelles on est même gêné d'insister, mais tout est à refaire dans le domaine de l'esthétique musicale et il est donc indispensable de se remémorer certains principes méthodologiques qu'on est tenté d'oublier lorsqu'il s'agit de l'art des sons, considéré je ne sais pourquoi comme particulièrement fluide et capricieux.

La question est de savoir si, lorsque je dis que telle œuvre est belle, la sonate de Stravinsky, par exemple, mon jugement ne porte que sur mon impression eu sur certains caractères inhérents à l'objet lui-même. Autrement dit, la valeur esthétique appartient-elle en propre à l'objet en ce sens que l'œuvre belle *diffère en sa structure même de toute autre œuvre privée de beauté, ou bien cette valeur est-elle simplement conditionnée par mes goûts, ma sensibilité, la mode, etc?*

A celui qui prétend que notre jugement sur la beauté de telle ou telle œuvre correspond à une certaine réalité objective et n'est que la constatation de cette réalité, (de même que l'énoncé: $2 \times 2 = 4$ *ou la loi de la gravitation constatent des rapports réels) on oppose aussitôt les variations de la sensibilité musicale, et peut-être même ses propres jugements au sujet de cette même œuvre, que hier encore il détestait. Ceci prouve seulement que nous sommes sujets à l'erreur, que peut-être même nous ne parviendrons jamais à nous en débarrasser, mais cela ne signifie nullement que le beau n'existe pas objectivement.*

Certaines personnes confondent le rouge et le vert, mais il serait faux d'en déduire qu'il n'y a aucune différence objective entre ces deux couleurs, et qu'il ne s'agit là que d'une distinction subjective imposée par une forme de sensibilité considérée comme normale parce que plus répandue. On sait que la différence de sensation correspond en ce cas à une différence de longueur d'onde.

Je ne pense pas que les analogies aient force de preuves: comparaison n'est certainement pas raison; mais je ne cherche en ce moment qu'à éclaircir le débat en montrant qu'il est possible d'admettre, sans pour cela tomber dans le mysticisme, que le beau musical possède un caractère permanent, ojectif, dans l'appréciation duquel nous nous trompons constamment, comme d'ailleurs en toutes choses.

En se plaçant à ce point de vue, il apparaît que les œuvres musicales, esthétiquement significatives, forment une classe à part et se différencient, par leur structure, des autres, esthétiquement inexistantes, comme les albumines par exemple, des graisses ou des sucres.

Il s'agit d'une différence d'éléments et de structure que nos goûts, notre sensibilité, nos appréciations ne peuvent en aucune façon modifier et qu'ils doivent se contenter de constater. Mais on peut alors se demander: ce caractère objectif, permanent grâce auquel tel système de sons rentre dans la catégorie du beau, parviendrons-nous jamais à le formuler? Puisque lois il y a, pouvons-nous espérer les découvrir?

B. DE SCHLOEZER.